

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D51\_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

#### Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

#### Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

#### **Objet : Convention tripartite 2022-2024 avec la MJC de Neuville-sur-Saône et la CAF pour l'Espace de Vie Sociale**

Un espace de vie sociale est un équipement de proximité géré par des habitants avec le concours de professionnels parties prenantes du projet.

Les espaces de vie sociale sont agréés par la CAF sur la base d'un projet social conformément à la réglementation nationale.

Le projet social est la clé de voûte de l'espace de vie sociale ; la participation des habitants est un principe fondateur et incontournable.

Chaque espace de vie sociale, quel que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les missions générales des espaces de vie sociale sont d'être :

- des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les missions complémentaires sont :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, des usagers, des familles et des collectifs ;
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilités des usagers et des bénévoles ;
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Les valeurs et principes de la République s'appliquent tout naturellement aux structures de l'Animation de la Vie sociale :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité, la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

En gestation depuis plusieurs années, l'Espace de Vie Sociale de Neuville-sur-Saône entre enfin dans sa phase concrète, grâce aux locaux aménagés par la Ville au cœur du Quartier de la Source, et grâce au partenariat engagé avec la MJC de Neuville, opérateur désigné et la CAF.

Pour accompagner le développement de l'Espace de Vie Sociale, la mairie de Neuville-sur-Saône, la CAF et la MJC de Neuville-sur-Saône souhaitent formaliser leur engagement partenarial au sein d'une convention, pour la mise en œuvre du projet de l'Espace de Vie Sociale porté par la MJC de Neuville-sur-Saône.

En s'appuyant sur le projet social de l'Espace de Vie Sociale, la mairie de Neuville-sur-Saône souhaite accompagner plus particulièrement les orientations suivantes :

- Axe n°1 : Favoriser le lien social
- Axe n°2 : Lutter contre la fracture numérique : espace public numérique
- Axe n°3 : Favoriser l'accès aux droits
- Axe n°4 : Développer les actions parentalité et enfance jeunesse
- Axe n°5 : Soutenir les initiatives des habitants et des associations

Pour mettre en œuvre ce projet, la Ville est invitée à attribuer une subvention de 25 000 € à la MJC, porteuse du projet.

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette convention et la subvention afférente.  
Le Conseil Municipal,

- OÙ l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT l'intérêt de développer un Espace de Vie Sociale (EVS) à Neuville-sur-Saône,
- CONSIDÉRANT la volonté d'engagement partenarial entre la Ville, la MJC de Neuville et la CAF du Rhône
- MM. Yves ARTETA et Jérôme JARDIN n'ayant pas pris part au vote de la présente délibération en tant que personnes y ayant intérêt,

#### **DECIDE :**

- D'ADOPTER la convention tripartite 2022-2024 avec la MJC de Neuville et la CAF du Rhône pour la mise en œuvre de l'EVS annexée à la présente délibération,
- D'ACCORDER une subvention de 25 000 € à la MJC de Neuville-sur-Saône pour la réalisation de ce projet,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et à accomplir toute formalité afférente.
- DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif de la Ville.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

**Le Maire,  
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022
- Publication ou affichage le 09.05.2022

**Eric BELLOT, Maire.**

